

Rapport sur la durabilité des investissements 2024

Sommaire

Introduction	4
Gouvernance	16
Stratégie	20
Indicateurs clés	40
Glossaire	52

Message de la présidente du comité et du directeur général	6
Focus	8
Chiffres clés 2024	10
Faits saillants ESG en 2024	12
Notre management	18
Stratégie	22
Intégration	24
Engagement et vote	30
Exclusions	34
Impact	36
Investissements mobiliers	43
Investissements en immobilier direct	46
Investissements en immobilier indirect	48
Couverture des indicateurs clés	50
Exercice des droits de vote	51
Glossaire	52

Introduction

Message de la présidente du comité et du directeur général

Focus

Chiffres clés 2024

Faits saillants ESG en 2024

Message de la présidente du comité et du directeur général

Un rôle clé pour une responsabilité collective

L'année 2024 est la plus chaude jamais enregistrée, confirmant l'accélération du dérèglement climatique.

Dans ce contexte, l'urgence climatique nous impose une responsabilité collective. La transition vers une économie plus durable et résiliente est un défi que nous devons relever. Plus encore, nous sommes convaincu·es que les investisseurs institutionnels ont un rôle clé à jouer et, en tant qu'actrice majeure de la prévoyance en Suisse, la CPEG s'inscrit pleinement dans cette dynamique en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Notre engagement responsable sur le long terme se traduit par des actions concrètes, alignées sur les meilleures pratiques. Nous visons la neutralité carbone de nos investissements à l'horizon 2050 tout en nous conformant pleinement aux exigences de l'Accord de Paris.

Afin d'aligner notre portefeuille sur cette ambition, nous nous sommes désengagés progressivement des investissements dans les sociétés impliquées dans les énergies fossiles. De même, nous poursuivons nos efforts dans la décarbonation de notre portefeuille immobilier, le financement d'infrastructures « vertes » et la promotion de la transparence de notre gestion d'actifs.

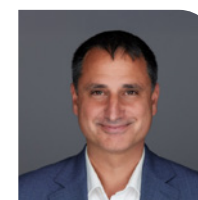
En 2024, un projet immobilier emblématique a franchi une étape clé aux Charmilles : la pose de la première pierre du chantier de démolition-reconstruction de la rue de Lyon 106, à Genève sur le site de l'ancienne « usine Fiat ». Il est exemplaire dans la mesure où, outre une conception énergétique optimisée des futurs immeubles, le phasage des travaux permet de recycler et de réutiliser sur site l'entier des gravats issus de la démolition. Grâce à cette approche innovante, nous avons pu éviter l'évacuation de 10'000 tonnes de gravats mais aussi la livraison de 10'000 tonnes de granulats à béton. Un exemple à suivre !

L'année a également été marquée par la reconnaissance internationale de notre engagement. En effet, lors de la prestigieuse IPE Conference & Awards 2024, événement majeur du secteur des caisses de prévoyance en Europe, la CPEG s'est vu décerner le prix Country Awards pour la Suisse. Il récompense tout particulièrement notre stratégie d'intégration des critères environnementaux dans nos décisions d'investissement ainsi que le caractère novateur des partenariats que nous mettons en place dans ce contexte. De même, il salue des « résultats remarquables », tant en termes d'impact – une réduction de près de 10% de notre empreinte carbone absolue sur l'année 2024 – que de performance financière.

Ce troisième rapport sur la durabilité offre un bilan complet de nos actions et réaffirme notre engagement à poursuivre dans cette voie. Nous sommes convaincus que l'investissement responsable est non seulement nécessaire mais aussi créateur de valeurs durables pour nos affilié·es et pour l'ensemble de la société et les générations futures.



Jacqueline Curzon
Présidente du comité



Christophe Decor
Directeur général

Une année de record supplémentaire et de précipitations extrêmes

Pour la première fois, le seuil critique de 1,5°C de réchauffement fixé par l'Accord de Paris a été franchi en 2024, avec une température moyenne globale dépassant de 1,6°C les niveaux préindustriels. Cette année surpasse ainsi le précédent record établi en 2023, s'inscrivant dans une tendance alarmante où les dix dernières années (2015-2024) sont les plus chaudes jamais enregistrées. Ce dépassement ne signifie cependant pas que l'objectif de l'Accord de Paris est hors d'atteinte. En effet, cette limite doit être dépassée sur une moyenne d'une période d'au moins 20 ans pour conclure à un échec des objectifs fixés. Néanmoins, 2024 a clairement démontré l'impact déjà bien présent du réchauffement climatique, qui ne pourrait que s'amplifier si nous n'agissons pas rapidement.

Les mers et océans ont également subi des températures extrêmes durant l'année. La mer Méditerranée a connu un pic historique de 28,9°C en surface en août et les températures élevées ont persisté sur une longue durée. Ce réchauffement des mers et océans a non seulement mis à mal la biodiversité marine, provoquant notamment des migrations inhabituelles d'espèces, mais a aussi engendré une évaporation accrue, augmentant l'humidité atmosphérique. Parallèlement, selon la loi de Clausius-Clapeyron, lorsque l'air est plus chaud, l'atmosphère peut retenir davantage de vapeur d'eau. En conséquence, 2024 a vu une augmentation record de l'humidité atmosphérique, dépassant de 4,9% la moyenne de 1991-2020, celle-ci accentuant les phénomènes pluvieux extrêmes. Le changement climatique exacerbe ainsi paradoxalement à la fois les périodes de sécheresse et l'intensité des pluies torrentielles, illustrant la complexité de son impact sur le cycle de l'eau.

Un exemple tragique de ces précipitations amplifiées s'est manifesté en octobre 2024 dans la région de Valence, en Espagne, où des pluies diluviennes ont provoqué des inondations dramatiques, faisant 222 victimes. Entre juin et septembre c'est le désert du Sahara mais aussi l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui ont connu des inondations dévastatrices, causant des centaines de morts et des millions de déplacés.

Au-delà du bilan humain tragique, ces catastrophes ont révélé la vulnérabilité de nos infrastructures face aux événements climatiques extrêmes. En Afrique, des dizaines de milliers de maisons n'ont pas résisté aux pluies torrentielles, tandis qu'en Europe, l'urbanisation et l'artificialisation des sols ont amplifié les ruissellements.

Selon les estimations, les dommages assurés pour l'année 2024 ont atteint des niveaux records, s'élevant à 140 milliards de dollars. Face à ces coûts croissants, certains assureurs commencent à refuser de couvrir les biens dans les zones à haut risque climatique, créant de potentiels « déserts assurantiels ».

Partout sur la planète, nous devons repenser notre rapport à l'environnement et construire des systèmes plus résilients.



Chiffres clés 2024



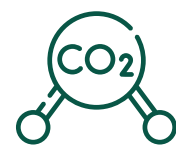
22,7

Mias de fortune de
prévoyance en CHF



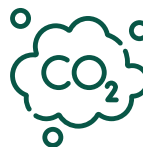
84'731

Nombre d'assuré·es



448

Valeur absolue de
l'empreinte carbone en
Teq CO₂ par mio de CHF
investis



1'376

Intensité de l'empreinte
carbone en Teq CO₂ par mio
de CHF de chiffre d'affaires



2,4°

Trajectoire de température
en degrés Celcius



9'241

Résolutions votées selon
les principes d'Ethos



-30%

Baisse de l'IDC* des
immeubles détenus en direct
entre 2013 et 2024

*IDC: Indice de dépense de chaleur



166

Nombre de sociétés exclues
pour des critères éthiques,
en plus du secteur énergie
totalement exclu

Faits saillants ESG en 2024

- 01** Validation de la stratégie d'impact
- 02** Récompense aux IPE Conference & Awards 2024
- 03** Changement du prestataire pour la liste d'exclusions
- 04** CDPQ

- 05** PACTA
- 06** Trophée SIG et Prix romand de l'Immobilier 2024
- 07** La CPEG poursuit la réalisation de son programme décennal de rénovation/valorisation du parc
- 08** Projets pilotes chaleur renouvelable bâtiment (CRB) et « pôle de compétence » pour les pompes à chaleur

01

Validation de la stratégie d'impact

Le Comité a validé la stratégie d'investissement à impact de la Caisse. Bien que la CPEG réalise des investissements à impact depuis de nombreuses années, cette stratégie encadre désormais son approche pour les années à venir et confirme son ambition en la matière.

02

Récompense aux IPE Conference & Awards 2024

La CPEG a reçu le prix « Country Award » pour la Suisse lors des IPE Conference & Awards 2024, en récompensant notamment l'intégration de la durabilité dans ses investissements. Le jury a salué les partenariats novateurs mis en place par la Caisse pour relever le défi du changement climatique, tels que celui avec CDPQ. La capacité de la CPEG à concilier ses pratiques de durabilité avec sa performance financière a particulièrement été reconnue.

03

Changement du prestataire pour la liste d'exclusions

Une étude extensive a été effectuée sur les prestataires de listes d'exclusions. Un nouveau prestataire, MSCI, a été sélectionné du fait de la meilleure couverture d'analyse et du coût inférieur.

04

CDPQ

La Caisse a signé avec un consortium de caisses de pension suisses un partenariat avec la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ), acteur majeur dans les investissements directs en infrastructure. CDPQ vise à détenir des positions de contrôle ou de co-contrôle dans les infrastructures financées, permettant d'imposer de hauts standards de durabilité.

05

PACTA

La CPEG a participé au test climatique PACTA recommandé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI). C'est la quatrième participation de la Caisse à ce test.

06

Trophée SIG et Prix romand de l'Immobilier 2024

La CPEG est lauréate en 2024, pour la 2^{ème} fois après 2020, des trophées de la Transition énergétique de SIG, elle a également été distinguée par le prix romand de l'immobilier 2024 pour sa rénovation exemplaire des immeubles situés à la Pointe Nord du PAV.

07

La CPEG poursuit la réalisation de son programme décennal de rénovation/valorisation du parc

La fin de l'année 2024 a concrétisé la 100^{ème} rénovation réalisée depuis 2013 sur 300 immeubles propriété de la CPEG, soit un taux annuel de renouvellement du parc de 3%, nécessaire à la réalisation des objectifs de diminution de 60% des émissions de GES à l'horizon 2030.

08

Projets pilotes chaleur renouvelable bâtiment (CRB) et « pôle de compétence » pour les pompes à chaleur

La CPEG a également effectué la mise en service de projets pilotes avec la collaboration des SIG pour de nouveaux CRB, dont un à la rue des Caroubiers 25. Elle a également signé un contrat CRB pour le chemin du Daru 17-29 en octobre 2024.

Les défis rencontrés pour la mise en œuvre de ce système ont permis au programme éco21 de créer un « pôle de compétences¹ » autour du sujet PAC auquel la CPEG a été invitée à participer.

Ces pôles sont structurés autour d'une équipe source, composée des représentants des acteurs clés, essentielle pour définir le périmètre, les objectifs, les bénéficiaires finaux, et co-crée les solutions nécessaires. Parallèlement à celui des PAC, la CPEG a pu participer au Pôle de Compétences IDC créé à l'issue de discussions sur la modification de la loi sur l'énergie en fin 2023.

¹ Un « pôle de compétences » est une entité qui regroupe plusieurs acteurs clés d'un domaine pour valoriser leurs expertises et créer des synergies. Il a pour objectif d'accélérer le développement de solutions locales et innovantes pour la transition environnementale du canton, en générant un impact collectif tout en respectant les intérêts de chaque organisation participante

Gouvernance

Gouvernance

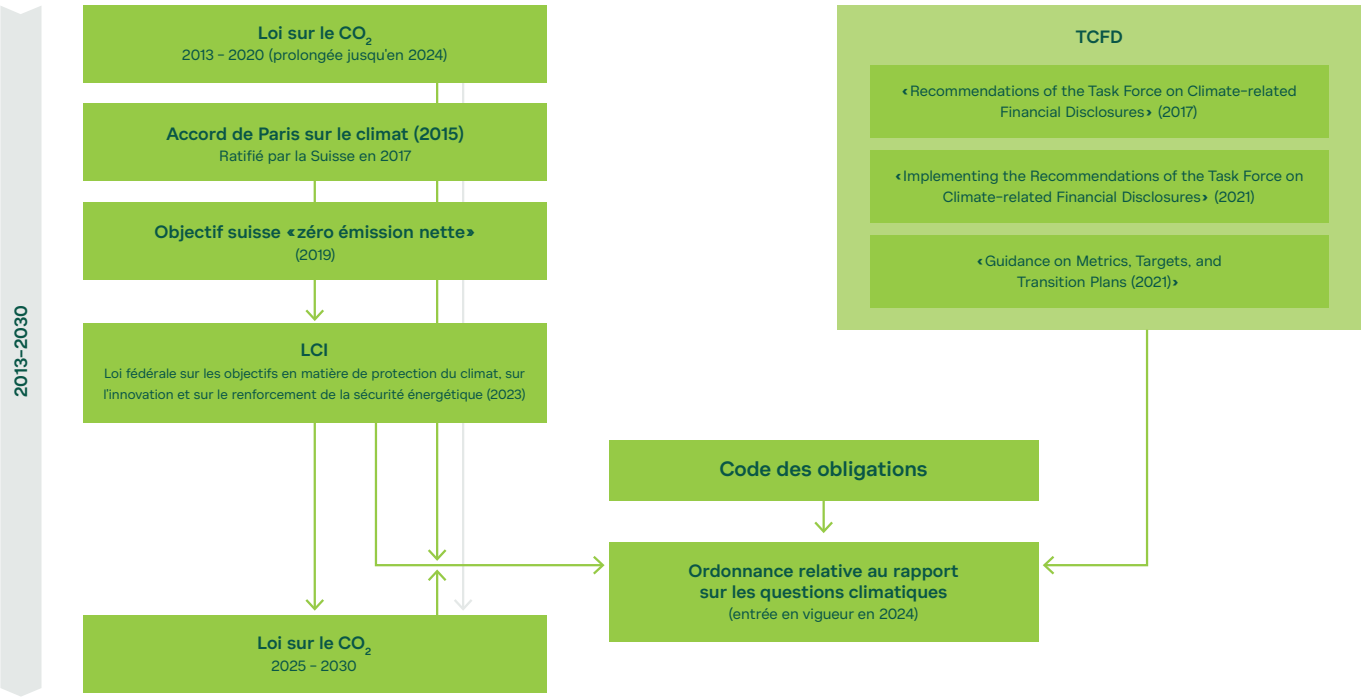
La CPEG est régie par un ensemble de règles de gouvernance garantissant que la gestion de ses actifs réponde à des critères ESG exigeants et que sa mission fiduciaire soit remplie.

Compte tenu de l'importance accordée à la durabilité par la Caisse, une veille active et constante est faite par l'administration de la CPEG pour suivre le développement de l'ensemble des recommandations, ordonnances et bonnes pratiques nécessaires à une bonne gouvernance.

Bien que la CPEG ne soit pas directement soumise à la CSRD¹ en tant qu'institution suisse, cette directive influence l'ensemble du secteur financier européen et, par

extension, les pratiques des investisseurs institutionnels suisses.

En Suisse, l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques est entrée en vigueur le 1er janvier 2024, imposant aux grandes entreprises de publier des informations détaillées sur leurs risques et impacts climatiques. Le Conseil fédéral a publié par la suite, en décembre 2024, un projet de modification de cette ordonnance pour assurer une meilleure cohérence avec les standards internationaux. Cette ordonnance fait suite à plusieurs autres textes de lois qui représentent le cadre normatif contraignant pour la Suisse. Ci-dessous un schéma récapitulatif² :



¹ La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) est une directive européenne qui impose aux entreprises de publier des informations standardisées, vérifiées et détaillées sur leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance

² Source Swiss Banking : www.swissbanking.ch/fr/themes/sustainable-finance/reglementation-climatique

L'ASIP¹, en décembre 2024, a mis à jour sa norme de reporting ESG, applicable dès le 1er janvier 2025. Cette révision précise et simplifie certaines recommandations existantes, en reportant certains indicateurs dont la méthodologie est encore trop incertaine.

Bien que ces ajustements aient allégé certaines contraintes, la CPEG a néanmoins fait le choix de maintenir des standards élevés en matière de qualité dans ses rapports. Cette exigence garantit un suivi pertinent dans le temps et permet de mesurer concrètement les progrès réalisés dans les projets.

La CPEG prend également en considération le Swiss Stewardship Code, édité par l'AMAS et Swiss Sustainable Finance (SSF), qui est un guide volontaire destiné aux investisseurs institutionnels, gérants, et prestataires de services pour de bonnes pratiques d'engagement et de vote aux assemblées générales.

En matière de durabilité, la Caisse donne une attention particulière à la définition de sa stratégie d'investissement et à sa cohérence avec ses valeurs et ses objectifs. Elle garantit le respect des principes de durabilité dans toutes ses activités.

Deux instances ont la charge de la durabilité au sein de la CPEG :

- Le comité
- Le comité de direction

Ces instances sont composées de membres expérimentés qui œuvrent à la conception de stratégies (comité) et à l'élaboration de plans d'actions adaptés (comité de direction). La gouvernance, dans le contexte de la durabilité, vise, d'une part, à garantir une surveillance efficace de la part du comité et, d'autre part, à la mise en place par l'administration des processus de gestion interne assurant une prise en charge optimale des risques et des opportunités d'investissements dans le respect des règles ESG.

En matière de gouvernance, la CPEG a édicté les règles internes ci-dessous afin d'assurer une prise en compte active des principes ESG dans la gestion de son patrimoine :

- Politique générale de placement
- Directive sur l'engagement
- Directive de la commission de placement (CPL) sur les placements
- Règlement de placement
- Charte d'investissement responsable
- Stratégie d'impact

Chaque année, une série de rapports sont soumis à la commission de placement ainsi qu'au comité. Ces documents détaillent l'activité de l'administration en lien avec les divers enjeux du développement durable et les avancées dans la mise en œuvre de la stratégie climatique.

Les investissements actuels et futurs font systématiquement l'objet d'une analyse approfondie, abordée tant d'un point de vue financier que durable. Avant qu'une proposition d'investissement ne soit soumise à la commission de placements (CPL), elle doit obtenir un préavis favorable du comité d'investissement interne à l'administration (Copla) et être satisfaisante d'un point de vue ESG.

De surcroît, au sein de l'administration, tous les collaborateurs responsables de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement ont obtenu une certification ESG : CEO (IMD), CFO (EFFAS²), Responsable de la gestion de fortune (PRI³) ainsi que les deux collaborateurs du service de gestion de fortune (CFA Sustainable Investing Certificate), dont l'un se concentre spécifiquement sur les questions de durabilité.

En 2024 de nombreux architectes de la division Immobilier ont également reçu des formations portant sur la durabilité. En particulier, trois d'entre eux ont suivi la formation « Habitat sain : quels matériaux choisir » et plusieurs ont suivi la formation « Réalisation de toitures Bio-solaire ». Deux collaborateurs ont également obtenu la certification IMMOENERGIE⁴. De plus, des formations spécifiques sur la déconstruction, le réemploi et la valorisation des matériaux minéraux de chantier dans la construction ont été suivies par des membres de la division Immobilier.

¹ Association Suisse des Institutions de Prévoyance CESSGA

² Renouvellement de la certification en janvier 2025

³ Principles for Responsible Investment

⁴ ImmoÉnergie est une formation suisse destinée aux professionnels de l'immobilier, visant à renforcer leurs compétences en planification et gestion technique de la transition énergétique des bâtiments

Stratégie

Stratégie

Intégration

Engagement et vote

Exclusions

Impact

Stratégie

La stratégie de la CPEG reste focalisée sur ses deux objectifs majeurs: l’alignement sur l’Accord de Paris et l’implémentation d’une politique d’investissement qui doit amener la CPEG à la neutralité carbone en 2050. Ces objectifs sont renforcés par des engagements à court et à moyen terme. Durant l’année 2024, plusieurs initiatives ont été mises en place en lien avec ces deux objectifs. L’implémentation de la nouvelle allocation stratégique de la Caisse, adoptée par le comité fin 2023, a été finalisée. Cette nouvelle allocation prend en compte l’équilibre entre le rendement nécessaire pour couvrir les engagements envers les assuré·es et les ambitions en matière de durabilité de la CPEG. Elle prévoit notamment une allocation plus importante aux actions, et cette augmentation a été financée par la vente totale des positions en obligations des pays émergents. Cette décision a été guidée tant par des considérations de performance financière, la performance de cette classe d’actifs étant décevante sur le long terme, que par les critères ESG, car ces titres présentent généralement des notations de durabilité moins favorables.

En termes de nouveaux investissements, la CPEG, avec un consortium de caisses de pension suisses, a signé un partenariat avec la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ), leader mondial de premier ordre dans les investissements directs en infrastructure. La particularité de cette collaboration réside dans l’approche de la CDPQ qui vise à détenir des positions de contrôle ou de co-contrôle dans les infrastructures financées. Ce procédé permet d’imposer des standards élevés en matière de gouvernance et de durabilité. De surcroît, cette approche garantit une transparence accrue et une meilleure maîtrise de l’impact environnemental et social de la CPEG.

Comme vu précédemment dans la partie gouvernance, la Caisse dispose maintenant d’une stratégie spécifique pour l’impact. Bien que la CPEG ait déjà réalisé des investissements à impact, par exemple avec des investissements dans les obligations vertes ou dans une obligation sociale émise par le Canton de Genève, cette stratégie établit désormais un cadre structuré pour guider ses futures actions et investissements. Cette stratégie d’impact permettra de cibler plus efficacement les investissements qui, tout en offrant un rendement financier conforme à leur classe d’actifs, contribueront activement à relever des défis environnementaux et sociaux. Toutes les classes d’actifs sont sujettes à faire de l’impact. La CPEG a également participé à la quatrième étude de PACTA, *Paris Agreement Capital Transition Assessment*, initiative menée par l’OEFV¹ et le SFI² et soutenue par l’ASIP. Enfin, la CPEG a poursuivi activement la décarbonisation de son important parc immobilier. Des actions ciblées, telles que des rénovations énergétiques et le remplacement progressif des systèmes de chauffage par des solutions plus durables, ont été maintenues et renforcées.

La Caisse doit prendre en compte les risques climatiques dans sa gestion, car le changement climatique peut avoir un impact significatif sur la valeur de ses actifs. En effet, les risques liés au climat, tels que les événements météorologiques extrêmes, la transition vers une économie à faible émission de carbone et la réglementation en constante évolution³, peuvent entraîner des conséquences financières sur ses investissements. Ignorer ces risques pourrait potentiellement entraîner des pertes et mettre en péril sa stabilité financière à long terme. Une valeur à risque climatique, qui illustre les pertes sur un investissement du fait d’aléas climatiques sera présentée dans le rapport sur la durabilité des investissements de l’année prochaine.

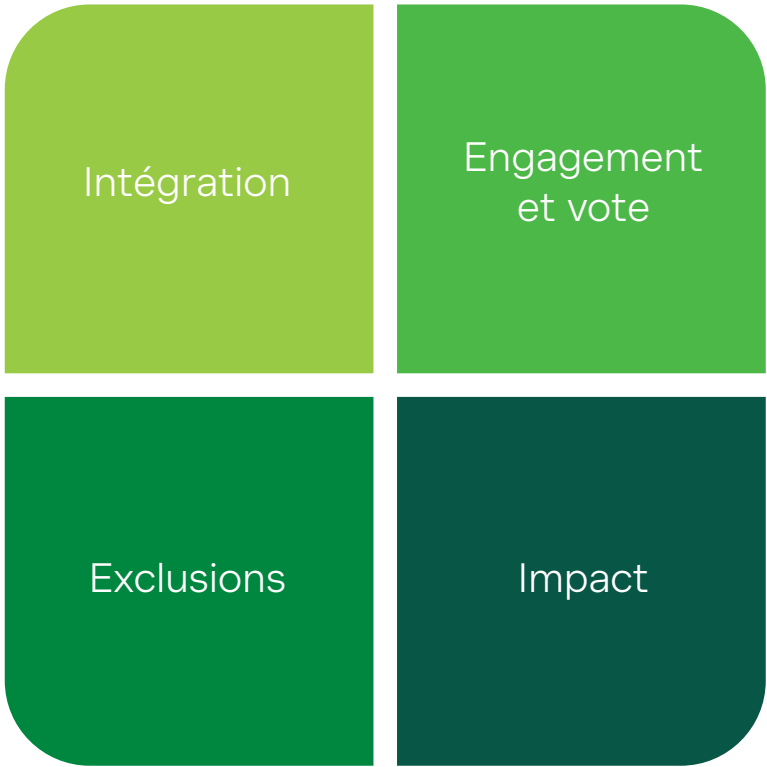
Le comité surveille attentivement et de manière proactive un risque spécifique intitulé « Climat & non-conformité ESG ».

Un rapport comprenant des indicateurs clés et des seuils d’alerte est soumis annuellement à la commission de placement pour préavis et au comité pour validation et permet ainsi de prendre les mesures appropriées pour atténuer ces risques et garantir la solidité à long terme des investissements de la CPEG.

Nous utilisons également des indices sur mesure, qui intègrent nos exclusions, et un outil de température, afin d’évaluer nos investissements.

L’année 2025 sera dédiée à l’évaluation des actions menées jusqu’à présent afin de déterminer leur efficacité, et à l’élaboration d’une nouvelle feuille de route pour la période 2025–2030. Cette dernière est indispensable pour ajuster nos objectifs, définir les moyens nécessaires pour les atteindre et contrôler l’alignement sur la bonne trajectoire de décarbonisation pour aboutir à la neutralité carbone en 2050.

La Caisse a déterminé quatre piliers d’investissement, définis dans sa charte d’investissement responsable, qui servent de base pour la mise en place de ses investissements et leur suivi. L’application de ces quatre piliers est détaillée ci-dessous :



¹ Office fédéral de l’Environnement

² Société Financière Internationale

³ Risques de transition

Intégration

Fortune mobilière

La CPEG cherche à prendre en compte de manière systématique et explicite les critères ESG dans l'ensemble de ses investissements. Le service gestion de fortune veille constamment aux évolutions du marché de l'investissement responsable et des risques ESG, notamment climatiques, pour s'assurer des éléments qui pourraient impacter les investissements actuels ou futurs.

La gestion de la majeure partie de sa fortune mobilière étant déléguée à des gérants externes, l'administration s'assure que ces derniers aient des compétences adéquates en matière d'investissement responsable. Pour se faire, lors de l'appel d'offre pour la sélection d'un nouveau gérant, la CPEG interroge les candidats sur leurs pratiques ESG en se basant, entre autres, sur les questionnaires de due diligence des PRI. Lors de chaque sélection de gérant, elle évalue la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement ainsi que leur aptitude à fournir des rapports ESG de qualité. Les contrats liant les gérants à la Caisse contiennent des clauses ESG, telles que le respect des exclusions de la CPEG. En outre, l'administration travaille en ce moment sur l'élargissement des clauses portant sur la prise en compte des aspects d'investissement responsable.

La CPEG veille lors de chaque revue annuelle des gérants à ce que les pratiques ESG soient appliquées de manière adéquate. L'expérience des gérants en matière d'ESG, leur politique d'investissement responsable, la manière dont celle-ci est intégrée dans le processus d'investissement ou encore la présence et la qualité d'équipes ESG dédiées sont examinées. La Caisse a souscrit à la base de données MSCI afin de pouvoir analyser les pratiques ESG de ses gérants à travers un set d'indicateurs uniformisés. Cette analyse est complétée par la révision régulière des pratiques d'engagement des gérants.

De manière continue, la Caisse cherche à appliquer des techniques d'investissement responsable innovante qui conjuguent performance financière et durabilité. Elle est en outre investie dans un mandat d'actions monde ex-Suisse aligné à une température de 2°C et avec une empreinte carbone 30% inférieure à son indice de référence. Ce mandat a été octroyé à Lombard Odier, qui utilise son outil LOPTA, dont le fonctionnement est expliqué ci-dessous.

La trajectoire de température, une approche centrale de l'investissement responsable à la CPEG

L'empreinte carbone est historiquement la principale mesure liée au climat utilisée dans les investissements. Cette mesure est essentielle, car elle permet de faire le constat des émissions d'une entité investie. Toutefois, elle est basée sur des performances passées et reste donc statique. Les efforts entrepris par une entité pour baisser de manière adéquate ses émissions futures de gaz à effet de serre n'apparaissent pas dans la mesure.

En conséquence, la CPEG a choisi d'utiliser une métrique prospective, qui permet de mesurer l'alignement d'une entreprise directement par rapport à l'Accord de Paris.

Exprimée en termes de degrés Celsius, elle montre quel serait le réchauffement planétaire à la fin du XXI^e siècle si l'ensemble de la planète agissait de la même manière que la société en question. Plusieurs critères entrent en compte dans l'élaboration de cette mesure, notamment la pertinence des objectifs climatiques fixés par la société, l'importance de ses investissements pour la transition, ainsi que la cohérence de ses émissions historiques avec ces objectifs. Pour juger si les éléments mis en place par les entreprises suffisent pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, ils sont comparés à des scénarios climatiques qui indiquent la baisse des émissions de gaz à effet de serre qu'il est nécessaire de réaliser.

La CPEG utilise l'outil Lombard Odier Portfolio Temperature Alignment (LOPTA) du groupe Lombard Odier pour sa métrique d'alignement de température. LOPTA se sert des scénarios climatiques du Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), avec 160 trajectoires sous-sectorielles, pour calculer l'alignement de température d'une entreprise.

En investissant dans des entreprises qui ont des empreintes carbone élevées mais une température basse, la CPEG soutient les entreprises très polluantes qui font les efforts de décarbonisation nécessaires et auront réellement un impact positif sur la lutte contre le changement climatique.

Fortune immobilière

Dans la gestion de son parc, la CPEG privilégie les im-
meubles locatifs avec une affectation principalement rési-
dentielle, bénéficiant d’une bonne localisation et proches
des transports publics, et investit depuis longtemps dans
des immeubles à loyers subventionnés (HLM/HM/LUP)
ou contrôlés (LGZD)¹. En effet, la Caisse est actuellement
propriétaire de 766 logements aux loyers contrôlés.

La CPEG intègre les exigences ESG également dans ses
critères d’acquisition. Elle privilégie des immeubles neufs
présentant de haute performance environnementale
et énergétique, ou des immeubles rénovés présentant
un IDC² conforme aux exigences réglementaires et aux
engagements de la CPEG. A titre d’exemple la CPEG a
acquis l’immeuble Philosophes 18 à Genève en 2024,
présentant un IDC de 265 Mj/m².an, largement inférieur
aux jalons fixés par la LEn (loi sur l’énergie) de 350 Mj/
m².an en 2030.



La CPEG s’appuie sur un partenariat fort avec la société
Signa-Terre SA (ImmoLabel certifié ISAE 3402 et Immo-
Data) pour assurer le suivi énergétique de l’ensemble
du parc immobilier. Elle surveille ainsi constamment les
performances environnementales de l’ensemble de son
parc immobilier, notamment liées à la consommation

d’énergie, d’eau ou d’électricité. La plateforme Signa-Terre
permet également de suivre la trajectoire carbone du
parc immobilier sur plusieurs années et de mesurer la
progression dans l’atteinte des objectifs de la Confédé-
ration en la matière.

Chaque opération de construction ou rénovation intègre
comme données de départ les critères ESG, en visant
notamment à développer l’architecture et le confort
des logements (lumière naturelle, typologie, habitabilité,
etc.), à maximiser l’efficacité, l’autonomie et la sobriété
énergétique des constructions, à renforcer la nature en
ville, avec un accent mis plus particulièrement sur l’éco-
nomie circulaire pour les opérations de rénovation ou de
construction d’ampleur le permettant.

La CPEG a d’ailleurs implémenté et mis en pratique la ré-
utilisation d’éléments de construction entiers permettant
de maintenir les matériaux dans le cycle et éviter les pro-
cessus de retraitement. Lors de chacune des rénovations
et nouvelles constructions effectuées, la CPEG utilise
notamment la plateforme numérique REUZI³ et collabore
également avec la société Materium pour la réutilisation
des matériaux et autres éléments de construction de
ses chantiers (PAV Pointe Nord, Projet rue de Lyon 106,
etc.). La CPEG s’engage à sortir du chauffage au mazout
à l’horizon 2030 et a baissé significativement la part
de ce dernier (7% de son parc en 2024, contre 30% en
2013). Grâce aux nombreux immeubles reliés aux réseaux
thermiques structurants développés par les SIG, la baisse
continuera. Ces réseaux sont alimentés en priorité par
des énergies renouvelables locales, grâce entre autres

à un réseau hydro-thermique¹ pour lequel est utilisée
l’eau du Léman (Genilac). A l’horizon 2030, la part des
énergies renouvelables pour ces réseaux structurants
devrait atteindre 80%. La CPEG planifie, à l’horizon 2040,
le raccordement de 50% des surfaces énergétiques (SRE)
de ses immeubles à ces réseaux.

A travers un outil développé avec les SIG (Geostrat), la
Caisse peut situer l’ensemble de ses immeubles qui seront
raccordés à ces réseaux et analyser quels bâtiments hors
zones sont éligibles à une solution renouvelable alternative,
testée dans le cadre de projets pilotes avec les SIG. En
2024, environ 1/4 des surfaces SRE² étaient raccordées,
contre 12% en 2013.

La CPEG a déployé le solaire photovoltaïque sur ses
toitures. Plus de 2’800m² de panneaux solaires photo-
voltaïques et thermiques sont d’ores et déjà installés sur
les toits des bâtiments de la CPEG en complément à la
végétalisation des toitures. Elle continue de développer
l’électromobilité dans les parkings de son parc. À ce jour,
environ 750 places de stationnement ont été prééquipées,
dont 282 en 2024, offrant aux locataires la possibilité d’y
installer une borne individuelle.

Pour une meilleure intégration et un suivi plus rapproché
des indicateurs ESG dans toutes les activités de l’immo-
bilier (construction, développement, exploitation, etc.), la
CPEG a créé au sein de son administration une cellule

d’expertise, de suivi et d’appui à l’ESG et la transition
climatique et énergétique.

La collaboration avec les SIG se poursuit à travers la
finalisation des actions ECO21 concernant les éco-logé-
ments et leur adaptation au secteur des PME, incluant
des visites de conseil pour les locataires entreprises,
ainsi qu’une initiative liée à la gestion des déchets. La
synergie avec les SIG s’est concrétisée par le lancement
de plusieurs projets de rénovation avec des AMOén³ et
des AMU⁴ en adhérant au programme SIG « Collectivités
Performance », soutenu par la communauté européenne
selon le projet ELENA, ainsi que la mention de lauréat aux
trophées SIG de la transition énergétique.

La CPEG est certifiée éco21 par les SIG depuis 2018 pour
les actions de réduction des consommations énergétiques
de son parc immobilier qu’elle effectue dans le cadre de
ce programme.

Les efforts de la Caisse pour baisser sa consommation
énergétique ont permis de réduire ses IDC de 28% sur
la période 2013-2024, dont 1% supplémentaire pour la
saison 2023-2024. L’IDC moyen du parc immobilier est
passé de 521 (2013) à 366 (2024) MJ/m².an.

Le détail des indicateurs principaux ESG suivis par la
Caisse pour l’immobilier se trouve au chapitre 4: Indica-
teurs clés de la CPEG.

¹ HLM (Habitation à Loyer Modéré), HM (Habitation Moyenne), LUP (Loyer Unique de Promotion)
et LGZD (Logement à Gestion et Zone Déterminée)

² Indice de dépense de chaleur, soit l’énergie nécessaire au chauffage et à l’eau chaude sanitaire pour un bâtiment, exprimée en MJ.m².an

³ Plateforme collaborative favorisant le réemploi et l’échange de matériaux entre les chantiers

¹ Un réseau hydrothermique est une infrastructure utilisant l’eau, souvent d’une source locale comme un lac, pour produire du froid et du
chaud grâce à des pompes à chaleur, permettant ainsi de réduire la consommation d’énergie et les émissions de CO₂

² Surface de référence énergétique. C’est la surface utilisée comme base pour le calcul des besoins en énergie d’un bâtiment (cf. chauffage,
etc.), évaluer la performance énergétique (via le CECB ou les normes Minergie), etc.

³ AMOén: assistant à maîtrise d’ouvrage dans le champ de la rénovation énergétique

⁴ AMU: Assistant à maîtrise d’usage et l’accompagnement des locataires lors de rénovation lourde par exemple

Projet de recherche européen PRELUDE

La CPEG favorise l'innovation en participant à des projets de recherche. Dans ce cadre, une étude lancée en 2021 en consortium avec ESTIA¹ pour l'un de ses immeubles rénovés (Wendt 35) a fait l'objet d'un projet européen axé sur le monitoring de plusieurs installations. En particulier dans PRELUDE, la prévision intelligente de la rénovation d'un bâtiment, combinée à un « data-driven control » avec des technologies innovantes, permettent de réduire grandement la consommation énergétique. Le système a permis d'adapter les réglages au lieu d'intervenir sur place afin d'éviter des dérives grâce à une surveillance extensive. Le bâtiment de démonstration à Wendt 35 affiche une baisse de 74% de production de CO₂ annuelle et 85% d'autoconsommation sur le système PV qui a pu être associé à une RCP (regroupement de consommation propre) pour la partie surélevée et une batterie de stockage financée par la contribution de l'Office cantonal de l'énergie (Ocen).

La numérisation au service de la transition énergétique

La plateforme Immopac, l'outil Signaterre et le BIM² sont les outils au centre de cette numérisation. Le BIM est considéré comme l'un des outils principaux pour la révolution numérique de la filière. Une étude ayant pour but d'analyser les bénéfices du BIM afin d'accompagner cette transition devra identifier, dans les années suivantes, les liens, actions structurantes et éventuelles opportunités. Celles-ci permettraient de faire du BIM un levier d'accélération de l'amélioration des processus, notamment par le biais de DALUX, un outil BIM qui devra s'intégrer avec les échanges et les bases de données gérées par les outils Immopac et Signa-Terre.

Le partenariat : le cœur de l'immobilier de la CPEG

La CPEG a ainsi signé un partenariat avec le Canton de Genève en 2018 pour un accompagnement sur la réduction des IDC des immeubles et collabore avec celui-ci sur sa politique énergétique. De surcroît, elle a signé une convention avec les SIG afin de bénéficier d'un accompagnement en efficience énergétique comprenant notamment un plan d'action sur le long terme dans le but de réduire la consommation énergétique et d'augmenter la part des énergies renouvelables.

La CPEG a créé des partenariats sur des projets de végétalisation et d'installation de panneaux solaires (toitures Biosolaire) avec différents acteurs dont l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et l'Office cantonal de l'eau (OCEau). La cour des immeubles de la CPEG située entre la rue Alcide-Jentzer et le boulevard de la Cluse a été désencombrée des véhicules motorisés, arborisée et les toitures végétalisées. Ce projet a reçu en 2023 la distinction « Nature en Ville » décernée par le Canton.

D'autres interventions ont été menées pour les projets Maladière 4 et Lehmann 2-4 (réalisés) ainsi que pour le lancement du projet de réaménagement du parc de Chêne. Dans le premier projet, une étroite collaboration avec Clair-Bois, l'OCAN et la Ville de Genève a permis de requalifier un espace vert aménagé et privé, qui a été ouvert au public grâce à une démarche qualitative et à la participation d'un artiste genevois en solidarité avec les jeunes habitants du quartier. Dans le deuxième projet, le soutien d'une ONG (One Action) axée sur l'accroissement des plantations d'arbres sur le territoire cantonal a contribué au projet des espaces verts. Concernant le troisième projet, un financement en collaboration avec les EPI et la SUVA a été lancé dans le but de requalifier un parc avec des servitudes publiques, nécessitant plusieurs interventions d'entretien sur les arbres existants.

Végétalisation de la cour située au 11 rue Alcide-Jentzer 11 – propriété de la Caisse



¹ ESTIA est une société spin-off du Laboratoire d'Energie Solaire et de Physique du Bâtiment (LESO-PB/EPFL)

² Building Information Modeling, ou Modélisation des Informations du Bâtiment

Engagement et vote

La CPEG estime que le dialogue avec les entreprises est un moyen essentiel pour obtenir des progrès sur les problématiques de durabilité des entités investies. En effet, être investisseur d'une société donne du poids dans le dialogue et peut permettre de faire changer les pratiques de cette dernière. L'engagement est un levier utilisé pour renforcer la transparence au sein des entreprises, contribuant ainsi à une meilleure gestion de certains risques et à une allocation plus efficace du capital.

La CPEG reconnaît néanmoins que le dialogue a des limites, et ne peut s'avérer efficace pour les entreprises dont l'activité n'est éthiquement pas compatible avec les principes de la Caisse. Il en va de même pour les sociétés faisant l'objet de controverses ESG graves. Elles sont donc exclues de son univers d'investissement.

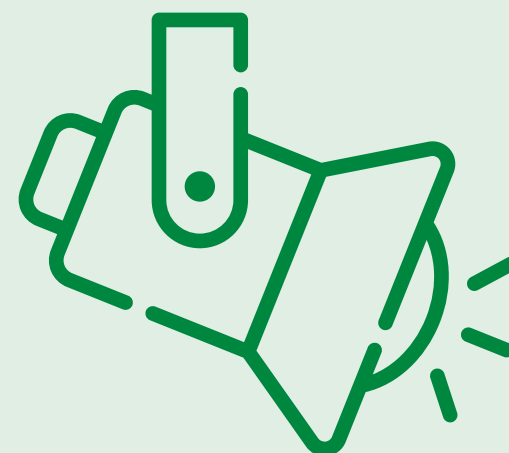
Aujourd'hui, une grande partie de l'engagement effectué par la CPEG est réalisé à travers deux programmes d'engagement d'Ethos, Ethos Engagement Pool Suisse et Ethos Engagement Pool International¹. A travers ces programmes, Ethos engage auprès des sociétés au nom de l'ensemble des membres des Pools. Cette collaboration permet de donner plus de poids aux revendications lors des échanges et ainsi augmenter les chances d'obtenir les résultats souhaités. En 2024, 1'493 sociétés dans lesquelles la CPEG est investie ont été engagées via Ethos.

La Caisse a lancé, en partenariat avec Ethos et MBS Capital Advice, un projet d'engagement des gérants. Celui-ci a pour but de discuter avec les gérants de leurs décisions de vote afin de les aligner aux activités de l'Ethos Engagement Pool International. L'initiative a été validée par l'assemblée générale de cette dernière à la fin de l'année 2024. Les premiers résultats de l'initiative seront présentés lors du prochain rapport sur la durabilité des investissements.



Pour rappel, Ethos est une fondation suisse spécialisée dans l'investissement responsable dont la CPEG est membre fondateur.

¹ Les détails de l'ensemble des activités réalisées dans le cadre d'Ethos Engagement Pool Suisse et d'Ethos Engagement Pool International sont consultables dans les rapports d'Ethos publiés sur notre site ou auprès de l'administration



Spotlight

Exemple de nouvel engagement soutenu en 2024



Spring

Les PRI ont lancé l'initiative d'engagement Spring qui vise à adresser le risque systémique d'atteinte à la biodiversité, afin de protéger les investisseurs. Plus de 200 investisseurs soutiennent l'initiative pour 15 000 milliards de USD, 81 investisseurs participent directement aux discussions avec les entreprises. Fin 2024, 60 entreprises à travers le monde sont ciblées par l'initiative. Dans une première étape, Spring se concentre sur les thèmes de la déforestation, de la dégradation des sols ainsi que l'engagement responsable des politiques par les entreprises. En effet, Spring a l'intention d'impliquer des entreprises qui ont une voix influente dans l'élaboration des politiques publiques liées à ces thèmes, soit par leur plaidoyer politique direct, soit indirectement par leur appartenance à des associations commerciales, des groupes de réflexion ou des organismes similaires.

Les entreprises engagées se sont vu demander d'agir dans les domaines suivants:

- Opération commerciale, stratégie et gestion des risques
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Plaidoyer politique autour de la biodiversité

Climate action 100+

La CPEG soutient pleinement l'initiative d'engagement Climate Action 100+. Pour rappel, celle-ci vise à engager les 169 entreprises les plus polluantes à travers le monde, pour les pousser à agir pour le climat. Malheureusement, ce type d'initiative a récemment été soumis à des pressions politiques. La CPEG déplore vivement la politisation de la question de la durabilité. La Caisse considère que l'investissement responsable est un devoir fiduciaire car les risques systémiques qu'impliquerait un non-respect de l'Accord de Paris constituent un risque financier direct pour ses investissements.

Ethos Engagement Pool Suisse en chiffres

189	609	150	119
membres	actions d'engagement	entreprises ciblées	contacts directs
90%	36%	60%	85%
des sociétés publient des indicateurs de santé et de sécurité	des sociétés de l'univers ont des objectifs de réduction SBTi ¹ ou se sont engagées à en avoir	des sociétés ont introduit des critères ESG dans la rémunération variable	des sociétés publient un rapport de durabilité comprenant un niveau d'information satisfaisant

Ethos Engagement Pool International en chiffres

117	51	2'368	743
membres représentant CHF 302 mias sous gestion	campagnes d'engagement	sociétés ciblées	activités d'engagement

¹ Les SBTi («Science-Based Targets») sont des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur les recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement climatique conformément à l'Accord de Paris

Initiatives d'investissement responsable

Comme indiqué dans sa charte d'investissement responsable, la CPEG considère la collaboration comme un élément clé pour agir sur les enjeux du développement durable. De ce fait, la Caisse fait partie et soutient plusieurs initiatives d'investissement responsable locales et internationales¹ au sein desquelles elle cherche à progresser avec les autres investisseurs sur les questions ESG:



Exercice des droits de vote

La CPEG exerce son droit de vote pour l'ensemble des actions suisses et internationales investies. Afin de garantir des votes conformes à des standards éthiques élevés, en particulier pour ses investissements les plus significatifs, elle fait appel aux services d'Ethos qui lui fournit des recommandations de vote sur les résolutions soumises aux assemblées générales des 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse, des 200 plus grandes européennes (hors Suisse), des 175 plus grandes nord-américaines, ainsi que des 100 plus grandes de la région Asie-Pacifique.

La Caisse a la possibilité de suivre ou non les recommandations d'Ethos pour l'ensemble des entreprises incluses dans les mandats par lesquels elle réalise ses investissements. Pour les sociétés non couvertes par les analyses d'Ethos, elle exerce généralement son droit de vote en se basant sur les recommandations émises par le conseil d'administration de l'entreprise concernée.

Consciente de l'importance d'un engagement actionnarial fondé sur des principes ESG exigeants, la CPEG s'efforce d'élargir progressivement la couverture des sociétés pour lesquelles elle vote selon des standards éthiques élevés. En dehors des mandats où elle dispose d'une liberté de décision sur sa politique de vote, la CPEG est également investie dans trois fonds, dont deux sont spécifiquement orientés vers la durabilité. Dans ces cas, les droits de vote sont exercés directement par les sociétés de gestion en charge de ces fonds.

Les votes effectués selon les recommandations d'Ethos:

- Nombre d'AG votées: 529
- Nombre d'AG extraordinaires: 13
- Nombre d'AG mixtes: 34
- Nombre de résolutions votées: 9241

¹ Ces initiatives sont détaillées dans le glossaire

Exclusions

Exclusion progressive du secteur énergie

En 2022, la CPEG a adopté une stratégie de désengagement progressif des énergies fossiles, afin d'éviter les investissements dans des « actifs bloqués » et de cesser le financement d'un secteur fortement polluant.

La Caisse a décidé de baser ce critère sur une métrique de température afin d'encourager les sociétés du secteur énergie qui ont mis en place les mesures de transition nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Cette exclusion étant progressive, le palier de température admis diminue chaque année de 0.25°C, pour atteindre 1.5°C à fin 2025. L'outil LOPTA est utilisé par la Caisse pour calculer les niveaux de température pour cette exclusion. À la fin de l'année 2024, le critère d'exclusion conduisait à écarter les entreprises du secteur de l'énergie dont la température dépassait 1,75°C. Tout comme en 2023, aucune société du secteur énergie n'avait une température inférieure au critère d'exclusion à la fin de l'année 2024. De ce fait, la CPEG a exclu l'ensemble du secteur énergie de son univers d'investissement. A partir de fin 2025, une analyse sera effectuée chaque fin d'année pour exclure toutes les entreprises du secteur énergie ayant une température supérieure à 1.5°C. Celles ayant une température inférieure à ce niveau pourront réintégrer l'univers d'investissement de la Caisse.

Exclusions éthiques

La CPEG exclut de son univers d'investissement les sociétés impliquées dans des secteurs d'activités allant à l'encontre de ses valeurs. Ainsi, toute société impliquée dans des controverses ESG majeures ou ayant plus de 20% de son chiffre d'affaires provenant de l'armement, du nucléaire, des jeux de hasard, de la pornographie, de la production de cigarettes, cigares et tabac, de la production ou distribution de produits liés aux OGM non thérapeutiques, de l'extraction et la production de charbon est exclue. Toute société impliquée dans les armes controversées est également exclue.

Lors de l'année 2024, un travail de sélection important a été réalisé afin de mesurer si le prestataire actuellement utilisé demeure la meilleure option possible pour la Caisse. Cette analyse a révélé que MSCI pourrait offrir un service avec une couverture améliorée, tout en réduisant les coûts. À partir de 2025, la liste d'exclusions établie par ce nouveau prestataire sera mise en œuvre en remplacement de celle de notre prestataire actuellement utilisé.

A fin 2024, les exclusions éthiques représentaient 166 titres¹ de l'univers d'investissement de la CPEG.

Statistiques sur les exclusions éthiques²

Le secteur d'activité ayant le plus d'exclusions éthiques est celui de l'armement avec 57³ titres exclus, suivi de la production d'énergie nucléaire avec 31 titres exclus et le charbon avec 29 titres exclus.

Géographiquement, l'Amérique du Nord a, proportionnellement au nombre de titres analysés, le plus grand nombre de titres exclus avec 5.1%, suivi des marchés émergents avec 4.6% et de l'Asie-Pacifique avec 4.2%.

¹ Hors exclusion du secteur énergie

² Certaines sociétés sont exclues pour leur implication dans plusieurs secteurs

³ 47: armement conventionnel, 10: armes controversées



9



47



31



21



0



16



3



29

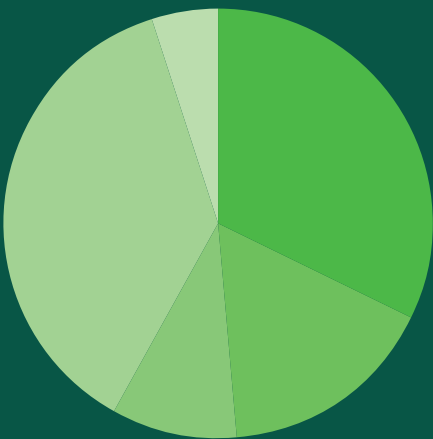


10

Pour ces exclusions dites éthiques, la CPEG se basait en 2024 sur une analyse de plus de 3'800 titres.

Exclusions éthiques par région

- Amérique du Nord : 48
- Europe (hors Suisse) : 31
- Asie-Pacifique : 16
- Marchés émergents : 66
- Suisse : 5



Impact

La CPEG cherche à investir une partie de sa fortune dans des investissements qui concilient fort impact social et/ou environnemental avec performance financière. Comme vu précédemment, la CPEG a validé une stratégie d'impact qui vise à accentuer les investissements dans ce pilier de sa charte.

Elle fait cependant déjà des investissements à impact depuis plusieurs années, dont certains sont présentés ci-dessous.

Obligations vertes

La CPEG a investi dans des obligations vertes, des obligations qui financent exclusivement des projets liés à l'environnement. Dans le but d'éviter l'écoblanchiment, elle a choisi un gérant actif ayant la capacité d'analyser chaque projet financé. En effet, il est important d'éviter des biais tels que ceux observés lors de l'émission des obligations vertes de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol destinées à financer les fonctions opérationnelles de l'aéroport.

Les investissements de la CPEG dans ces obligations vertes ont permis en 2024 d'éviter l'émission de plus de 12'144 tonnes de gaz à effet de serre, ce qui est l'équivalent des émissions annuelles de 1'012 personnes suisses, ou de plus de 40 millions de km effectués avec une voiture à essence¹. Près de 13 GWh d'énergie renouvelable ont été générés grâce à ces obligations vertes.

Obligations sociales

Les obligations sociales fonctionnent de la même manière qu'une obligation verte, à la différence du but recherché : un impact social et non environnemental.

Depuis 2021, la Caisse est également investie dans cette catégorie de titres, grâce à son investissement dans la première obligation sociale émise par l'Etat de Genève, précurseur des acteurs suisses dans ce domaine. Cette obligation sociale de 50 millions de CHF sert à financer la rénovation d'Uni Bastions à hauteur de 23.5 millions,

avec notamment la création d'une grande bibliothèque multilingue de 5'000m². Celle-ci a pour but d'améliorer l'accès à la culture pour tous, pour pouvoir notamment accueillir la demande qui s'accroît avec l'augmentation de la population du canton. La réfection des infrastructures culturelles et sportives ainsi que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du cycle d'orientation de Budé ont également été financées à hauteur de 26.5 millions. Selon les indicateurs audités de l'Etat de Genève², à fin 2023 ces investissements ont profité à :

- 700 élèves dans l'enseignement régulier au cycle d'orientation de Budé
- 18 élèves dans l'enseignement spécialisé au cycle d'orientation de Budé
- 1'861 étudiants à Uni Bastions (Université de Genève)

AIP Management

La CPEG est membre du consortium d'investisseurs institutionnels suisses qui investit dans le fonds II d'AIP, un gérant danois spécialisé dans les énergies renouvelables et infrastructures qui favorisent la transition environnementale. A travers ce fonds, la CPEG est impliquée dans des projets tels que des trains dans Londres (Cross London Trains) et dans l'Est de l'Angleterre (Agility Trains East), mais aussi dans des éoliennes (Royaume-Uni, Lituanie, Finlande, Espagne, Etats-Unis, Allemagne) ou encore des panneaux solaires (Etats-Unis).

¹ « Que représente une tonne de CO2 » ? myclimate.org

² Comptes de l'Etat 2023 | ge.ch

Parc éolien de Knox County, Etats-Unis – investissement effectué à travers AIP Infrastructure II



Fondation Résidences Prendre Soin et Accompagner (RPSA) et RPSA – Résidences médico-sociales Sàrl

En tant que grand propriétaire immobilier du canton de Genève, la CPEG investit dans des infrastructures répondant aux besoins de l'ensemble de la population. Elle a créé la Fondation et détient la majorité des parts de la Sàrl, laquelle assure la gestion de trois EMS à Genève, *Les Charmilles, La Petite Boissière et Liotard* ainsi qu'une résidence d'appartements indépendants avec encadrement, *Les Jardins du Rhône*.

Le groupe RPSA en chiffres :

- 238 chambres individuelles
- 78 studios
- 12 appartements

Logement Social Romand SA

La CPEG détient 12% du capital-actions de Logement Social Romand SA (LSR). Cette société anonyme, créée en 1980, encourage la construction de logements à loyers avantageux en Suisse romande, ainsi que dans les régions avoisinantes, et lutte contre la spéculation sur le marché du logement. Bien qu'organisée en société anonyme, la société est très proche de la philosophie du logement coopératif. Ses immeubles sont gérés par la Société Coopérative d'Habitation de Lausanne (SCHL). Un des buts principaux définis dans les statuts de cette dernière est l'application d'une politique non spéculative pour des loyers abordables. LSR est par ailleurs reconnue comme société d'utilité publique par l'Office fédéral du logement (OFL).

Augmentation de notre impact dans nos projets en développement immobilier

La CPEG vise à accroître son impact en prenant en considération la dimension sociale dans ses projets de développement le plus en amont possible, en étroite collaboration avec ses partenaires proches: IMAD, EPI, RPSA, etc.

A titre d'exemple, une convention a été établie en 2024 avec les EPI pour l'implantation d'un foyer de jour et d'une vingtaine d'appartements adaptés aux besoins de leurs bénéficiaires dans le projet « Quai Vernets ».

Un centre de jour des EPI a également pu être intégré à l'occasion de la transformation et végétalisation de la cours de l'immeuble Alcide-Jentzer 11A, propriété de la CPEG. Les discussions sont également avancées pour développer des programmes de logements seniors et IEPA¹ aux Grands Esserts, notamment dans la pièce Beaux-Champs.

La CPEG a participé avec les SIG et l'Université de Genève à deux études qui se sont déroulées pendant l'année 2024 :

« Sobriété ménages – mieux vivre en consommant moins »

Cette étude fait suite au projet WEFEL (Wellbeing, Energy Futures and Everyday Life / bien-être, futurs énergétiques et vie quotidienne) qui proposait d'analyser des scénarios énergétiques en termes de pratiques et de vie quotidienne en prenant en compte la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

La nouvelle étude, conçue par l'Université de Genève, est devenue une expérience pilote appelée « sobriété ménages – mieux vivre en consommant moins » qui est appliquée à plusieurs bâtiments de la Caisse: Carl-Vogt 74-92, École-de-médecine 11bis, Baud-Bovy 2-10. Elle a inclus la participation des utilisateurs de l'immeuble, réunis en divers ateliers avec la collaboration des SIG, en vue de mettre en place des dispositifs de pédagogie et de sensibilisation pour limiter leurs consommations (eau, électricité, chauffage, ventilation, etc.) et mettre en place les bons gestes pour avoir un impact fort à la fois en termes environnemental et financier (maîtrise des charges).

« Living lab Jonction »¹

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un plus grand projet suisse appelé SWICE (Sustainable Well-being for the Individual and the Collectivity in the Energy transition – bien-être durable individuel et collectif dans la transition énergétique), financé par l'Office fédéral de l'énergie et coordonnée par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). En effet, la CPEG a adhéré au groupe de travail n°5 de SWICE portant sur les questions de bien-être dans les espaces ouverts en lien avec la consommation d'énergie. Ce projet se traduit par plusieurs « living labs » centrés autour des thématiques variées (mobilité, habitat, consommation énergétique des bâtiments, etc.). Le « living lab Jonction » s'intéresse plus particulièrement à l'utilisation des espaces extérieurs durant les périodes de forte chaleur. Les thématiques de cette étude se concrétiseront dans une deuxième étape centrée sur la chaleur en ville et seront appliquées avec la collaboration des locataires de l'immeuble CPEG situé à la Rue Plan-taporrets 8 l'année suivante.

Projet pilote « dispositif TQHMAT pour un habitat sain »

Le dispositif THQMAT (Très Haute Qualité des Matériaux, de l'Air intérieur et des Techniques constructives) proposé par l'Etat de Genève a pour but d'appréhender les enjeux et les liens entre les matériaux de construction, la qualité de l'air intérieur des locaux et la santé humaine. Dans ce cadre, trois collaboratrices de la Caisse ont suivi en 2024 la formation « Habitat sain : quels matériaux choisir » dispensée par l'Hepia. Elle initie au repérage de syndromes liés à l'habitat, et à la recherche de solutions pour viser une bonne qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

Deux projets pilotes ont été engagés à Florence-Malagnou (construction de 150 logements en cours) et pour la rénovation/surélévation de l'immeuble rue du Roveray 16 pour tester ces pratiques innovantes.

¹ IEPA : Immeubles avec encadrement pour personnes âgées. Les appartements en IEPA sont destinés aux personnes de 65 ans et plus, et constituent une solution de logement adaptée à leurs besoins de sécurité et de liens sociaux. Ils permettent de préserver l'autonomie des personnes en âge AVS en favorisant leur maintien à domicile

¹ Un « living lab » désigne un espace où des acteurs publics, privés, scientifiques et citoyens collaborent pour tester et co-développer, en conditions réelles, des solutions innovantes pour la transition énergétique et le bien-être dans l'environnement bâti

Indicateurs clés

Investissements mobiliers

Investissements en immobilier direct

Investissements en immobilier indirect

Couverture des indicateurs clés

Exercice des droits de vote



Tour Firmenich, Genève – propriété de la Caisse

La CPEG suit un ensemble d’indicateurs ESG, recommandés par différentes initiatives d’investissement responsable, qu’elle publie annuellement à travers ce rapport. La Caisse prend notamment en considération la norme pour les caisses de pension de *l’Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)*.

Investissements mobiliers

Potentiel de réchauffement global de 2,4 degrés Celsius (en indiquant les scénarios climatiques utilisés)^{1 2}

	CPEG			Obl, Corp.			Actions			MSCI ACWI		
Trajectoire de température	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Couverture	92%	90%	92%	71%	65%	68%	100%	98%	98%	100%	99%	99%
Total	2,7	2,6	2,4	2,7	2,6	2,5	2,8	2,5	2,4	2,9	2,8	2,7
Scope 1	2,6	2,0	1,8	2,6	2,6	1,8	2,6	1,9	1,9	2,7	2,5	2,4
Scope 2	2,6	2,4	2,2	2,8	2,7	2	2,6	2,3	2,2	2,7	2,6	2,4
Scope 3 amont	2,7	2,5	2,3	3,0	2,9	2,7	2,6	2,4	2,2	2,9	2,8	2,7
Scope 3 aval	2,8	2,7	2,6	2,7	2,6	2,6	2,8	2,7	2,6	2,9	2,8	2,7

Le calcul a été fait par l’outil LOPTA de Lombard Odier qui se base sur les scénarios IPPC IIAS, avec 160 trajectoires sous-sectorielles.

¹ Source: Lombard Odier

² Actions et obligations d’entreprise

Emissions de gaz à effet de serre des actions et obligations d’entreprise¹

	CPEG			Obl. Corp.			Actions			MSCI ACWI		
Absolue (Tonne eq CO ₂ par MIO de CHF investis)	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Couverture	92%	90%	92%	71%	66%	68%	100%	98%	98%	100%	99%	99%
Total	612	555	448	736	715	626	604	515	414	528	647	487
Scope 1	73	53	34	81	58	47	72	51	31	60	52	36
Scope 2	14	13	9	12	12	12	15	13	8	12	12	9
Scope 3 amont	87	67	47	82	86	70	91	63	43	65	57	36
Scope 3 aval	439	422	358	560	559	496	426	388	332	392	526	405

	CPEG			Obl. Corp.			Actions			MSCI ACWI		
Intensité (Tonnes eq CO ₂ par MIO de CHF de chiffre d'affaires)	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Couverture	84%	90%	92%	63%	65%	67%	92%	99%	98%	94%	99%	99%
Total	2'198	1'660	1'376	3'247	2'423	1'988	1'878	1'472	1'262	1'473	1'627	1'376
Scope 1	136	104	76	167	122	87	126	99	74	141	120	99
Scope 2	37	30	24	27	28	26	38	31	24	30	34	28
Scope 3 amont	196	143	111	128	112	99	207	151	113	135	121	92
Scope 3 aval	1'829	1'383	1'166	2'926	2'162	1'777	1'507	1'191	1'052	1'168	1'351	1'157

La part d’investissement dans des entreprises dont les activités (plus de 0% de leurs recettes) sont liées :

- Au charbon : CPEG 2.94% vs MSCI ACWI 4.22%
- Aux autres combustibles fossiles: CPEG 15.59% vs MSCI ACWI 23.38%

Seules des entreprises faiblement liées à l’extraction de charbon ou aux combustibles fossiles sont identifiées par le filtre ci-dessus, du fait de la limite de chiffre d’affaires à 0%. L’ensemble des sociétés dont la principale activité est liée aux énergies fossiles ou à l’extraction de charbon a été exclu par la CPEG du fait de l’exclusion du secteur GICS énergie liée à la température des entreprises, et de celle des sociétés ayant plus de 20% de leur chiffre d’affaires provenant de l’extraction ou la production de charbon.

¹ Données carbone 2023 hormis pour le scope 3 aval pour qui les données sont de 2022

Emissions des gaz à effets de serre des emprunts d’État

	CPEG			Indice ¹		
Emissions carbonées Etats (scope 1)	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Couverture	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Intensité (Tonnes eq CO ₂ par MIO de CHF de PIB)	134	142	90	239	266	264
Absolue (Tonnes eq CO ₂ par MIO de CHF investis)	85	91	43	71	81	80

Seul le scope 1 est pour l’instant pris en compte par le prestataire de service utilisé. Ce dernier travaille à l’élargissement des scopes mesurés. La CPEG espère pouvoir présenter des scopes élargis pour ses prochains rapports. Les actions, obligations d’entreprise et souveraines analysées représentent 61% de la fortune de la Caisse au 31 décembre 2024.

Sociétés avec objectifs climatiques

	CPEG			Obl. Corp.			Actions			MSCI ACWI		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Couverture	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Part d’investissements ²	2,9%	10,9%	19,8%	3,0%	4,6%	9,3%	2,9%	13,2%	22,6%	2,9%	6,1%	11,4%

Consommation d’énergie et d’eau

	CPEG			Obl. Corp.			Actions			MSCI ACWI		
Eau	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Couverture	100%	100%	100%	99%	99%	99%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Intensité (m³ par MIO de CHF de chiffre d'affaires)	7'111	2'876	2'708	12'639	4'819	5'205	5'127	2'180	2'033	12'233	4'186	4'958
Absolue (m³ par MIO de CHF investis)	2'545	1'367	4'079	4'259	2'709	23'022	2'122	1'056	772	3'893	2'049	1'677
Énergie	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Couverture	68%	67%	68%	50%	47%	47%	74%	74%	74%	76%	76%	74%
Intensité (GWh par MIO de CHF de revenus)	0,51	0,03	0,31	1	0,05	0,55	0,39	0,03	0,26	0,62	0,05	0,48

¹ JPM Government Bond Index Broad Diversified

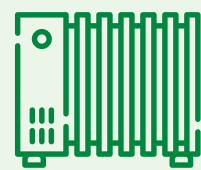
² Dans des entreprises dont l’engagement en faveur de zéro émission a été vérifié et dont les objectifs intermédiaires sont crédibles

Investissements en immobilier direct

Éléments de calcul des différents Scopes de Signa-Terre

Scope 1: Les émissions directes

- Les chaufferies au gaz
- Les chaufferies au mazout
- Les chaufferies au bois
- Les chaufferies à pellets
- Les chaufferies au charbon



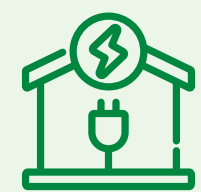
Scope 2: Les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques

- L'électricité des communs des immeubles (éclairage, ascenseur, ventilation, buanderie, etc.)
- Les chaufferies au CAD (mazout, gaz, bois)
- Les chaufferies avec une pompe à chaleur (air-eau, géothermique ou sur nappe phréatique)
- Les capteurs solaires (photovoltaïques ou thermiques)



Scope 3: Les autres émissions indirectes

- Electricité des occupants



Données énergétiques du parc immobilier de la CPEG

Suivi des objectifs: transition énergétique et trajectoire carbone

	2013	2021	2022	2023	2024
SRE (m²) parc sis sur Genève	1 006 000	1 057 661	1 059 473	1 061 315	1'050'645
Couverture					85% ¹
Intensité énergétique Kwh/m² (chauffage et ECS)	141	114	112	93	90
Intensité énergétique Kwh/m² (chauffage et ECS, corrigé degrés/jours)	149	118	113	103	102
IDC Mj/m².an	521	430	406	370	366
Kg CO₂/m² SCOPE 1	28,21	23,32	20,64	16,75	15,98
Kg CO₂/m² SCOPE 1 & 2	33,24	28,38	23,85	19,69	18,53
Kg CO₂/m² SCOPE 1 & 2 & 3		33,54	28,79	22,92	20,96
Electricité Kwh/m²		9,04	8,58	8,32	7,62
m³ eau/m²		1,37	1,32	1,27	1,26

IDC nouveau règlement OCEN (parc CPEG genevois)

	2013	2021	2022	2023	2024
> 550 MJ/m² ²	212	77	63	32	30
< 550 MJ/m²	233	145	139	94	86
< 450 MJ/m²	125	350	390	470	482
Total allées	570	572	592	596	598

Mix énergétique pour le chauffage et ECS (%/m² de SRE)

	2013	2021	2022	2023	2024
CAD (chauffage à distance et PACs GRID SIG)	12%	21%	23%	25%	26%
Gaz	58%	66%	67%	67%	66%
Mazout	30%	13%	10%	8%	7%
Bois	0%	0%	0%	1%	1%

¹ *98,82% des immeubles (EGID) déployés dans l'outil Immolabel de Signaterre (parc CPEG genevois), soit un taux de couverture de 85% du parc total de la CPEG. Dès le prochain rapport le 100% des immeubles (EGID) sera renseigné dans l'outil, avec l'objectif d'un taux de couverture de 100%

² 30 allées nécessiteront éventuellement l'obtention d'une dérogation

Investissements en immobilier indirect

Credit Suisse 1a Immo PK ¹				
	2020	2021	2022	2023
Couverture des données			85,90%	78,30%
Intensité énergétique Kwh/m² Scope 1 & 2 et 3.13	143	120	112,2	97,3
Intensité carbone kg CO ₂ e/m² Scope 1 & 2 et 3.13	14,9	12,4	11,3	13,9
m³ eau/m²	0,63	0,4	0,4	0,47
Mix énergétique (% consommation énergétique totale)				
CAD (chauffage à distance)	18%	15%	12%	14,0%
Gaz	37%	36%	37%	63,0%
Mazout	6%	6%	6%	4,6%
Pompes à chaleur + Bois + Autres	39%	43%	45%	18,3%

Fundamenta Group Investment Fondation				
	2021	2022	2023	
Couverture			100%	
Intensité énergétique Kwh/m² Scope 1 & 2	65	73	81	
Intensité carbone kg CO ₂ /m² Scope 1 & 2	14	15,5	11	
m³ eau/m²	0,55	0,45	0,57	
Mix énergétique (% consommation énergétique totale)				
CAD (chauffage à distance)	3%	3%	11%	
Gaz	48%	45%	39%	
Mazout	31%	28%	19%	
Pompes à chaleur + Bois + Autres	18%	24%	31%	

¹ La CPEG a commencé à liquider ce portefeuille en 2024. La Caisse sera totalement désinvestie de ce fond en 2025

Fundamenta Real Estate SA				
	2021	2022	2023	
Couverture			100%	
Intensité énergétique Kwh/m² Scope 1 & 2	71	79,7	91,9	
Intensité carbone kg CO ₂ e/m2 Scope 1 & 2	14	15,8	8,8	
m³ eau/m²	0,91	0,88	0,92	
Mix énergétique (% consommation énergétique totale)				
CAD (chauffage à distance)	17%	18%	19,7%	
Gaz	21%	19%	21,3%	
Mazout	35%	37%	15,2%	
Pompes à chaleur + Bois + Autres	27%	26%	43,8%	

Swiss Prime Fondation de placement					
	2019	2020	2021	2022	2023
Couverture					93,7%
Intensité énergétique Kwh/m² Scope 1 & 2	93,3	79,4	97,5	115,4	104
Intensité carbone kg CO ₂ e/m2 Scope 1 & 2 et 3	18,3	15	13,6	12,6	10,8
m³ eau/m²			0,5	0,5	0,7
Mix énergétique (% consommation énergétique totale)					
CAD (chauffage à distance)			43,2%	56,2%	45%
Gaz			20,8%	19,2%	19%
Mazout			11,3%	6,3%	10%
Pompes à chaleur + Bois + Autres			24,5%	18,2%	26%

La CPEG est également investie dans les fonds Realitim II et Realitim III, dédiés à du développement immobilier. Realitim accorde une attention particulière aux aspects environnementaux dans la construction de ses bâtiments; 100% des bâtiments de Realitim II utilisent de l'énergie renouvelable pour la production de chauffage et disposent d'installations photovoltaïques. 100% des toitures plates sont végétalisées et 83% des bâtiments ont une certification Minergie.

Realitim III est encore en phase de déploiement, une attention particulière aux dimensions environnementales est également donnée. 100% des bâtiments ayant passés la phase d'étude sont Minergie.

Couverture des indicateurs clés

Le tableau suivant résume la couverture de nos indicateurs clés pour les différentes classes d'actifs de notre fortune.

Classe d'actifs	Liquidités	Emprunts d'Etat	Obl. Corp.	Actions	Immobilier	Private Equity	Infrastructure	ILS	Microfinance
Poids	3,9%	23,6%	8,1%	29,8%	26,1%	3,4%	1,8%	2,7%	0,7%
Entreprises									
Investissements liés au charbon et autres combustibles fossiles			95,3%	99,5%					
Consommation d'eau			99,5%	99,9%					
Consommation d'énergie			47,4%	73,8%					
Empreinte carbone – Intensité (Tonnes eq CO ₂ par MIO de CHF de chiffre d'affaires)			67,3%	98,4%					
Empreinte carbone – Absolue (Tonnes eq CO ₂ par MIO de CHF investis)			68,3%	98,4%					
Trajectoire de température			68,3%	98,4%					
Objectifs climatiques			100,0%	100,0%					
Souverain									
Empreinte carbone		99,9%							
Consommation d'eau		99,6%							
Immobilier									
Total des indicateurs					85,50%				

Exercice des droits de vote

Le pourcentage des entreprises dans lesquelles la CPEG a voté, par rapport au capital investi en Suisse et à l'étranger, est:

- En Suisse de 100 %
- A l'étranger de 100 %

Le pourcentage des points inscrits à l'ordre du jour pour lesquels la CPEG a voté est:

- En Suisse de 100 %
- A l'étranger de 100 %

Pour les votes couverts par les recommandations d'Ethos, le taux de refus des propositions du conseil d'administration par la CPEG est:

- En Suisse de 18 %
- A l'étranger de 27 %

Pour les votes couverts par les recommandations d'Ethos, les prises de position de la CPEG sur les propositions se répartissent, en pourcentage, de la façon suivante:

- 74 % d'approbations
- 26 % de rejets
- 0 % d'abstentions

Pour les votes non couverts par les recommandations d'Ethos, la CPEG suit les recommandations du conseil d'administration.

Les détails des votes réalisés sur la base des recommandations d'Ethos sont consultables dans les rapports de votes publiés sur notre site ou auprès de l'administration.

Système de stockage d'énergie combiné à un parc photovoltaïque Riverside County, Etats-Unis - investissement effectué à travers AIP Infrastructure II



Glossaire

Glossaire

Les divers organes de la CPEG

L'organe suprême de la Caisse est le comité. Il veille à l'exécution des tâches légales, assure la direction générale de la Caisse et détermine son orientation stratégique. Composé de 22 membres, il a une structure paritaire, avec 10 représentants des salariés élus par l'assemblée des délégués, 10 représentants des employeurs nommés par le Conseil d'Etat et 2 représentants des pensionnés élus par les représentants des pensionnés à l'assemblée des délégués avec voix consultative.

Trois commissions ont été constituées par le comité qui leur attribue la charge d'instruire les dossiers, de préparer ses décisions et de surveiller certaines affaires dans les domaines qui leur sont réservés :

- **La commission juridique et technique** est l'organe responsable des questions liées au plan de prestations et aux aspects techniques (actuariat et gestion du passif) de la CPEG.
- **La commission d'audit et d'organisation** est l'organe responsable de l'organisation de la CPEG et de ses processus de décisions, notamment du système de contrôle interne et de la gestion des risques, des questions liées à la gestion du personnel, des budgets et des comptes, ainsi que de sa communication.
- **La commission de placement** est l'organe responsable du placement de la fortune mobilière et immobilière de la CPEG. Son rôle est de préparer les décisions du comité en matière de placements et de veiller à leur mise en œuvre.

L'administration de la CPEG est dirigée par un comité de direction de 9 membres présidé par le directeur général. L'administration de la CPEG est composée de 140 collaborateurs.

ALM (asset liability management)

La gestion actif-passif (ALM) représente le lien entre les placements (assets) et les engagements (liabilities) d'une institution. La base de l'ALM consiste donc en une analyse des actifs et des passifs de la Caisse. Grâce aux chiffres clés ainsi obtenus, une stratégie de placement, qui garantit avec une grande probabilité la couverture des engagements de prévoyance à moyen et long terme par les actifs disponibles, est définie.

L'empreinte carbone et les « scopes »

L'empreinte carbone d'une entreprise représente la quantité totale d'émissions de gaz à effet de serre (GES) associée à l'ensemble de ses activités, directes et indirectes.

Elle peut être exprimée en tonne de dioxyde de carbone équivalent (tCO₂eq), une unité qui tient compte de la contribution relative des différents gaz à effet de serre. Les entreprises peuvent utiliser diverses méthodologies et normes internationales, telles que l'ISO 14064 ou le GHG Protocol, pour calculer et rapporter leur empreinte carbone de manière cohérente et transparente.

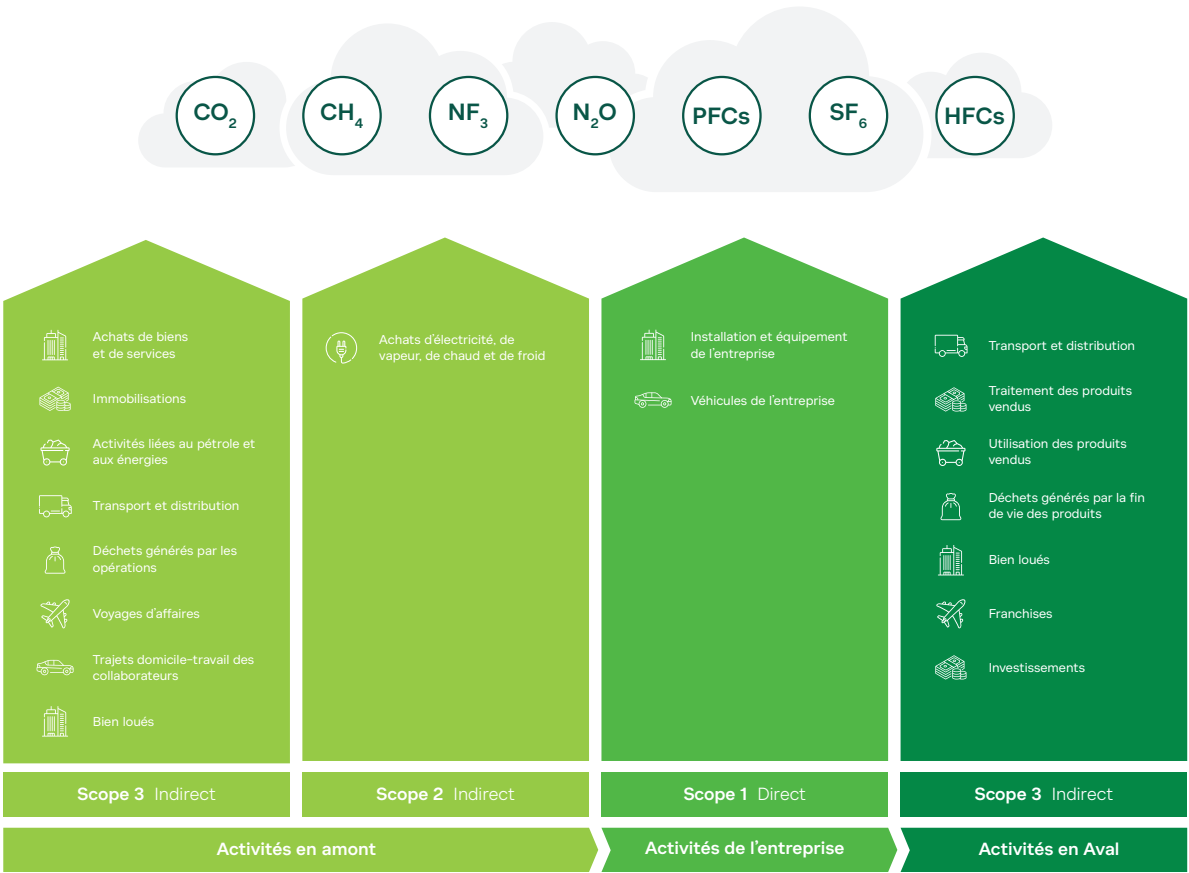
Aujourd'hui, les entreprises financières et non-financières doivent communiquer sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces émissions sont catégorisées de la manière suivante :

- **Emissions Scope 1** : les émissions générées directement par l'activité de l'entreprise
- **Emissions Scope 2** : les émissions produites par la consommation d'énergie nécessaire à l'exercice des activités de l'entreprise, incluant le gaz, le chauffage et l'électricité
- **Emissions Scope 3** : l'ensemble des émissions qui résultent des activités d'une organisation, mais qui se produisent en dehors de ses limites organisationnelles directes.

Il y a deux catégories du scope 3 :

- **Scope 3 en amont** : il comprend les émissions de GES liées aux activités en amont de l'entreprise, avant que les produits ou services ne parviennent à l'entreprise (exemple : les émissions provenant de la production des matières premières utilisées par l'entreprise, du transport des matières premières vers le site de production, des déplacements des employés pour se rendre au travail, etc.)
- **Scope 3 en aval** : il inclut les émissions de GES provenant des activités en aval de l'entreprise, généralement liées à l'utilisation de ses produits ou services par les clients finaux (exemples : émissions résultant de l'utilisation des produits de l'entreprise, de la fin de vie de ces produits, des services liés à ces produits, etc.).

La mesure des émissions du Scope 3 est très complexe, mais elles représentent généralement la part la plus significative des émissions d'une entreprise. Dans la plupart des secteurs émissifs, on estime que plus de 80% de leurs émissions sont liées au scope 3.





Lancé par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et le Pacte Mondial (Global Compact), les **Principles for Responsible Investment (PRI)** sont l'une des plus importantes initiatives portant sur l'investissement responsable. En devenant signataire des PRI, la CPEG s'est engagée à respecter les 6 principes suivants :

1. Nous intégrerons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
2. Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.
3. Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
4. Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
5. Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.
6. Nous rendrons compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre



The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) est la plus importante initiative d'investisseurs institutionnels européens luttant contre le changement climatique. Elle aide ses membres à mieux intégrer les critères ESG dans leurs portefeuilles d'investissement, engage avec les sociétés sur les questions de durabilité, et plaide en faveur de politiques plus favorables à l'investissement responsable. La CPEG est devenue en 2018 la première caisse de prévoyance suisse à rejoindre cette initiative, dont elle occupe aujourd'hui le rôle de conseillère spéciale (« Special Advisor ») du comité.



Swiss Sustainable Finance, fondée en 2014, est une association suisse d'acteurs financiers visant à aider la place financière suisse à avoir une position de leader de la finance durable. Elle se donne comme missions de façonner les dispositifs suisses, d'effectuer de l'engagement avec les parties prenantes clés, d'informer les acteurs du monde financier suisse sur les meilleures pratiques d'investissement responsable et à leur proposer différents outils et méthodes ESG. SSF compte plus de 250 membres dont 30 réseaux partenaires, tels que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ou encore le WWF Suisse.



Sustainable Finance Geneva est une association créée en 2008 ayant pour but de promouvoir une approche durable et responsable de la finance. SFG a comme objectif de réunir les différents acteurs de la place financière genevoise et de la Genève Internationale afin d'avancer ensemble sur les questions d'investissement responsable. SFG compte à fin 2023 plus de 450 membres et 50 partenaires institutionnels, dont la CPEG.



La CPEG est un supporter de la **Task Force on Climate-related Financial Disclosures**. Cette Task Force¹ a été créée par le Conseil de Stabilité Financière pour développer des recommandations sur les informations que les sociétés devraient publier afin d'aider les investisseurs à considérer de manière appropriée les risques liés au changement climatique. En soutenant la TCFD, la CPEG indique qu'elle voit en cette initiative un cadre de reporting utile pour améliorer la transparence des risques et opportunités climatiques au sein des marchés financiers.

¹ Force de travail



« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. »

Sénèque

Caisse de prévoyance de
l'Etat de Genève (CPEG)

Esplanade de Pont Rouge 5
1212 Grand Lancy

+41 (0)22 338 11 11
www.cpeg.ch

